

SYNDICAT AEP AUBIET-MARSAN
Quartier de la Jalousie
32270 AUBIET

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le 
ID : 032-253200380-20210408-CONTRAT_PROJET-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

SEANCE du 08 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 13
Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 01.04.2021

L'an deux mille vingt et un, le 08 avril, à 18h30, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la salle communale de l'Isle-Arné, sous la présidence de Jérôme LOUBET.

Délégués présents qui ont pris part à la délibération : Jérôme LOUBET, Gérard TARTAS, Yann DUCOURNAU, Alain DE SCORRAILLE, Pierre ÉLICABE, Laurent PÉRÈS, Sébastien GHION, Serge DUPRAT, Christian DARÉOUX, Hervé LETERTRE, Thierry CASTAING, François DOLLÉ, Jacques BERNADOT.

Délégués suppléants présents : Patrick VERGÉ, Christophe PASQUALINI, Michel CASTERA, Alain MOCAU.

Membres suppléants excusés : Gérard MARCET, Anne DE VALENCE DE LA MINARDIERE, Hubert DE SCORRAILLE, Laurent BAÏTA, Claude MARQUÉ, Ulrike FASSBENDER et Guillaume BIFFI.

Membres absents : Richard TERRIÉ et Emmanuel TREBOSC.

Monsieur François DOLLÉ est élu secrétaire de séance.

OBJET : CONTRAT DE PROJET ENTRE LE SMAEP D'AUBIET-MARSAN, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND AUCH CŒUR DE GASCogne, LE SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL TRIGONE, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GERS, L'ÉTAT ET L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE 2021-2024

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le contrat de projet relatif à la mise en œuvre d'un scénario d'alimentation d'une partie du secteur B, présenté lors d'une réunion d'information par Monsieur le Préfet et les services de l'Etat, le 23 mars 2021, qui figure en annexe.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Karine REY, Conseillère aux décideurs locaux, qui présente l'analyse réalisée par les services de la DDFIP du Gers qui montre la charge des investissements d'entretien lourds du réseau, demeurant de la responsabilité du syndicat pour les années à venir, qui s'ajoute aux investissements de construction de l'usine mutualisée.

Monsieur le Président fait part à l'assemblée d'un courrier de Monsieur le Préfet en date du 06 avril 2021, mentionnant que le SMAEP Aubiet-Marsan est éligible et peut être bénéficiaire de la DETR, au regard du programme d'investissement envisagé. En effet, l'analyse réalisée par la DDFIP fait ressortir un besoin d'environ 1 M €, en sus des aides stipulées dans le contrat de projet de la part des partenaires (Agence de l'Eau Adour-Garonne et Conseil Départemental du Gers). Monsieur le Préfet confirme sa volonté d'accompagner le projet, notamment concernant les équipements propres au SMAEP Aubiet-Marsan, et s'engage à le proposer à la commission d'élus lorsque le dossier sera finalisé. Il précise que

les travaux correspondants pourraient bénéficier d'un taux entre 10% et 15% de dépenses subventionnables, complété d'une bonification de 10% au regard de son caractère structurant.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de projet entre le SMAEP Aubiet-Marsan, la Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne, le Syndicat Mixte Départemental Trigone, le Conseil Départemental du Gers, l'Etat et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne 2021-2024, sous réserve du respect des engagements de tous les partenaires.
- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Préfet, dans son courrier du 06 avril 2021, d'accompagner le projet du SMAEP Aubiet-Marsan, notamment pour le financement de ses équipements propres, au titre de la DETR.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,
Jérôme LOUBET

S.M.A.E.P Aubiet-Marsan
Quartier la Jalousie
32270 AUBIET